



> Cliquez ici pour voir la page de l'article

En bref

En bref

En bref

Contre l'Ordre national infirmier

De fortes turbulences sociales sont attendues pendant les fêtes entre Noël et le jour de l'an. Pas moins de neuf organisations syndicales dont la fédération nationale des infirmières, la CGT santé action sociale, Sud, Unsa, Cfdt santé sociaux, FO, SNIC et Onsil, se sont adressées hier « solennellement aux pouvoirs publics et en particulier à la ministre de la santé » pour exiger que soit mis « fin à l'obligation d'adhérer et de cotiser à l'Ordre infirmiers ». Les organisations face « aux pressions continues de l'ONI » demandent son « abrogation pure et simple et sans délai » et s'adressent directement en commun à l'ensemble de leurs collègues « qu'ils soient issus du privé ou du public, du social ou médico-social, hospitalier ou libéral. Les syndicats invitent tous les professionnels à « faire le mort » s'ils ont reçu un appel téléphonique ou une lettre de mise en demeure. Ils dénoncent également un « piège » contenu dans les courriers de la société de recouvrement Arsenal : « vous ne devez pas réagir » précisent les syndicats, « cela reviendrait à reconnaître que vous avez reçu ce courrier » et « vous pourriez être poursuivi ». Les neuf organisations « opposeront tous les moyens nécessaires pour que soient stoppées toutes les démarches d'intimidation et contentieuses de l'ONI qui rançonne les infirmiers ».

Amuf : urgentistes en grève

L'association des médecins

urgentistes de France (AMUF) appelle « avec détermination l'ensemble des urgentistes à se déclarer grévistes » le lundi 22 décembre 2014 à 8 heures « et à préparer le mouvement de grève illimité lancé conjointement avec les médecins CGT ». Le communiqué de l'Amuf fait suite à une réunion avec l'ensemble des délégués de région hier à Paris. La revendication principale porte sur « la signature d'un protocole d'accord avec le gouvernement reconnaissant le décompte en heures de notre temps de travail avec un maximum de 48 heures par semaine comme le prévoit la législation européenne. La norme doit rester 39 heures hebdomadaire et le différentiel doit ouvrir droit à une rémunération supplémentaire » indique l'Amuf.

Les urgentistes du privé aussi Dans le cadre du lancement d'un appel à la grève illimitée par le mouvement «Tous privés de santé» au plan national dans les établissements privés, les urgentistes de la Polyclinique du Parc Rambot à Aix-en-Provence, seront en grève le 5 janvier. Les professionnels dénoncent la prochaine obligation contenue dans la loi de santé d'un retrait potentiel d'autorisation pour leur service d'urgence si des dépassements d'honoraires sont pratiqués dans l'établissement concerné.

Vente caritative à Saint-Joseph

Comme chaque année, le Lion's Club Marseille Cité Antique organise une vente de chocolats,

dans le hall de l'Hôpital, au profit du service de Pédiatrie de l'Etablissement, les 18 et 19 décembre. L'intégralité des bénéfices sera reversée à la Fondation Hôpital Saint Joseph pour un projet à destination du service pédiatrique. Vente de chocolats au profit du service de Pédiatrie par le Lion's Club Marseille Antique, de 10h-16h, hall d'accueil de l'Hôpital.

Hôpital de jour cardiovasculaire à Clairval

Premier centre de cardiologie privé de la région Paca, l'Hôpital Privé Clairval inaugure ce jour son hôpital de jour cardiovasculaire dédié à la rééducation cardiaque. Cette nouvelle prise en charge, réelle alternative à l'hospitalisation classique, permet de prévenir les récurrences et autres complications tout en permettant au patient de rentrer plus tôt à domicile. L'Hôpital de jour, ouvert depuis le 17 novembre, accueille déjà 10 patients par jour. Cette nouvelle prise en charge ambulatoire s'adresse aux patients ayant subi un accident cardiaque ou porteur d'une maladie cardiaque (infarctus, chirurgie cardiaque et vasculaire, insuffisance cardiaque.) et/ou aux personnes ayant des facteurs de risque cardio-vasculaire (hypertension artérielle, diabète, dyslipidémie, surpoids, stress, sédentarité, tabac).